

Délinquance et criminalité à Marseille

fantasmes et réalités

Laurent Mucchielli

Délinquance et criminalité à Marseille : fantasmes et réalités

Laurent Mucchielli

AVERTISSEMENT

La mission de la Fondation Jean-Jaurès est de faire vivre le débat public et de concourir ainsi à la rénovation de la pensée socialiste. Elle publie donc les analyses et les propositions dont l'intérêt du thème, l'originalité de la problématique ou la qualité de l'argumentation contribuent à atteindre cet objectif, sans pour autant nécessairement reprendre à son compte chacune d'entre elles.

SOMMAIRE

La politisation et la médiatisation nationales d'une question locale	7
Les règlements de comptes à Marseille : une vieille histoire	13
Un passé... bien plus violent que le présent	15
La longue histoire du banditisme à Marseille	21
La prétendue nouveauté des années 2000 et 2010	31
Les infractions constatées par la police dans les cinq plus grandes villes ou agglomérations françaises ...	37
Un contexte socio-économique particulièrement lourd à Marseille	45
ZUS et CUCS : les mesures de l'exclusion et des inégalités	47
La situation particulièrement difficile de la jeunesse, ses liens avec les phénomènes de délinquance	53
Et si Paris avait elle aussi des « quartiers nord » ?	57
Pour conclure	61

Laurent Mucchielli remercie Émilie Raquet, de l'Observatoire régional de la délinquance et des contextes sociaux (ORDCS), pour son aide dans la constitution de quelques-unes des séries statistiques mobilisées dans ce texte, ainsi que les quelques chercheurs, policiers, magistrats et autres professionnels travaillant dans la région marseillaise qui ont relu et commenté ce texte.

Laurent Mucchielli est directeur de recherche au CNRS, Laboratoire méditerranéen de sociologie (UMR 7305, CNRS et Aix-Marseille Université) ; il est directeur de l'Observatoire régional de la délinquance et des contextes sociaux (ORDCS) en région Paca.

« En 1935, en ouverture de *Justin de Marseille*, la caméra de Maurice Tourneur embrasse le Vieux-Port et la foule qui l'anime, avant de s'arrêter sur un reporter parisien fraîchement débarqué [...]. Il s'enquiert auprès du premier brave Marseillais venu des mystères de sa belle ville. "Mais Marseille, c'est un port", répond l'homme à l'accent chantant, "et dans un port y'a de tout, des vierges, des travailleurs, des bandits, des pères de famille, des maquereaux et tutti quanti". Le journaliste acquiesce en bafouillant : il n'en doute pas... "Vous n'en doutez pas, ouais", réplique son interlocuteur, "seulement ce que vous venez tous chercher ici, c'est Chicago"¹. »

¹. Cité par L. Montel, *Marseille capitale du crime. Histoire croisée de l'imaginaire de Marseille et de la criminalité organisée (1820-1940)*, thèse de doctorat, université Paris-X Nanterre, 2008, p. 5.

LA POLITISATION ET LA MÉDIATISATION NATIONALES D'UNE QUESTION LOCALE

Les phénomènes de délinquance survenant à Marseille et dans ses environs immédiats sont l'objet d'une politisation et d'une médiatisation nationales croissantes. L'histoire précise de ce phénomène reste à écrire. Il semble en tout cas que, à partir du milieu de l'année 2011 environ, le gouvernement français et les grands médias parisiens aient agi de telle façon qu'ils ont installé une sorte d'alerte permanente concernant tout ce qui touche au thème de la sécurité à Marseille, deuxième ville française. À la fin du mois d'août 2011, le ministre de l'Intérieur de l'époque (Claude Guéant) changeait pour la troisième fois en deux ans le préfet de police de Marseille, déclarant que les problèmes de sécurité de la ville avaient atteint un niveau « insupportable ». S'agissant d'une période de campagne électorale, la première secrétaire du Parti socialiste (Martine Aubry) était à l'occasion également venue à Marseille pour montrer que cette préoccupation n'était pas seulement celle du gouvernement conservateur d'alors. De

fait, cette politisation et cette médiatisation nationales d'une question locale se poursuivent depuis le milieu de l'année 2012 et le retour de la gauche au pouvoir. Elles ont peut-être même atteint leur paroxysme dans le courant du mois d'août 2013 et au début du mois de septembre. À moins que la campagne électorale pour les municipales de mars 2014 ne réserve de nouvelles surprises, une partie des élus locaux n'étant pas en reste dans la surenchère sécuritaire – après l'envoi de l'armée et l'usage de drones pour surveiller la ville, on ignore quelle nouvelle idée pourrait germer.

Suivant comme toujours de très près la politisation, la médiatisation tourne à plein régime. Elle vient en permanence réactiver et dramatiser la question. Tout se passe comme si les grands médias parisiens (à commencer par l'Agence France-Presse, dont les communiqués alimentent l'ensemble de la profession) avaient installé cette alerte permanente en classant comme « prioritaires » tous les événements en lien avec la sécurité qui surviennent sur le territoire marseillais (les questions de délinquance

classiques mais également la question des Roms, les dysfonctionnements de l'institution policière ou encore, récemment, la question de la sécurité à l'hôpital). Ce système fonctionne dès lors comme une sorte d'aspirateur de faits divers dans un réservoir local certes bien réel (et même très fourni en matière de banditisme) mais pas unique en France. Le tout est intégré dans une dramatisation générale à laquelle contribue également la presse locale (*La Provence*, *Var Matin*...) et qui conduit à présenter le territoire marseillais comme une sorte d'exception française, voire un territoire davantage étranger que national². Ce faisant, et le plus souvent sans le savoir, les commentateurs du débat public ne font qu'actualiser une tradition et une représentation fort anciennes (pluriséculaires) faisant de Marseille, et plus

2. Ainsi pouvait-on lire dans la presse : « Il y a plus de kalachnikov à Marseille qu'à Kaboul », selon le syndicat Alliance » (*La Provence*, 24 août 2011). Quant à la comparaison avec Chicago, elle fonctionne comme un lieu commun auquel l'ancien responsable de l'Observatoire national de la délinquance, Alain Bauer, avait donné lui aussi crédit : « Une criminalité de type Chicago » (*Var Matin*, 29 août 2011). Il s'agit pourtant d'une très vieille représentation sensationnelle, qui faisait déjà les beaux jours de la presse de faits divers dans l'entre-deux-guerres (L. Montel, « Le Chicago français ? Marseille dans *Détective* (1928-1939) » in C. Amalvi, C. Piot et A. Lafon (dir.), *Le Midi, les Midis dans la III^e République (1870-1940)*, Éditions d'Albret, 2012, pp. 173-188).

largement de la Provence ou du Midi, une terre de violence exacerbée³.

Ces représentations et ces discours relèvent-ils du fantasme ou de la réalité ? L'Observatoire régional de la délinquance et des contextes sociaux (ORDCS) se consacre à l'étude des divers phénomènes de délinquance dans la région provençale. Un travail portant sur les statistiques policières et intégrant les flux touristiques (de façon inédite) a permis de dégager quelques repères⁴. Une première analyse des enquêtes de victimation au niveau régional, présentée lors de la quatrième journée d'étude de l'ORDCS en janvier 2013, sera publiée en 2014⁵. La partie relative aux violences conjugales et intrafamiliales

l'a déjà été⁶. Des recherches sont en cours sur les trafics de drogue et sur les règlements de comptes criminels. L'une vient d'être publiée⁷ ; l'autre le sera en 2014. Une enquête locale de victimation ainsi qu'une série de six enquêtes de terrain auront lieu en 2014 et 2015 dans la ville de Marseille. L'objet du présent essai est donc, plus modestement, de faire un point sur les données actuellement disponibles afin de situer Marseille dans le contexte national. Nous espérons que cela sera suffisant pour d'ores et déjà opérer un « léger recadrage » du débat politico-médiatique actuel.

Dans un premier temps, on reviendra sur les règlements de comptes criminels et l'histoire du banditisme à Marseille. Puis on élargira la focale aux petite et moyenne délinquances et l'on comparera les données policières

3. Voir notamment O. Boura, *Marseille ou la mauvaise réputation*, Paris, Arléa, 1998 ; É. Temime, « La Légende noire de Marseille », *L'Histoire*, n° 230, mars 1999, pp. 28-29 ; L. Montel, *Marseille capitale du crime...*, op. cit. ; C. Regnard, « Violences de Marseille, violences à Marseille » in J.-N. Jeanneney (dir.), *L'Actualité vue par les historiens. De l'affaire Merah à l'élection du pape François*, Paris, *Autrement/Le Monde*, 2013, pp. 135-154.

4. L. Mucchielli, É. Raquet, C. Saladino, « Délinquances et contextes sociaux en région Paca », *Études et Travaux de l'ORDCS*, n° 1, février 2012 (en ligne : <http://ordcs.mmsh.univ-aix.fr/publications/Documents/Version.pdf>).

5. L. Mucchielli, É. Raquet, C. Saladino, V. Raffin, « La Provence, terre de violence ? Les présupposés culturalistes à l'épreuve de l'analyse statistique », *Déviance et Société* (à paraître).

6. L. Mucchielli, É. Raquet, C. Saladino, « Étude des "victimations sensibles" en région Paca : violences commises au sein du ménage ou en dehors du ménage », *Études et Travaux de l'ORDCS*, n° 5, mars 2013 (en ligne : http://ordcs.mmsh.univ-aix.fr/publications/Documents/ORDCS_N5_V2.pdf).

7. D. Bibard, C. Borrelli, C. Mattina, L. Mucchielli, K. Sahraoui, « Trafics et trafiquants de drogue à Marseille », *Études et Travaux de l'ORDCS*, n° 9, 2013 (en ligne : <http://ordcs.mmsh.univ-aix.fr/publications/Pages/Etudes-travaux-ORDCS.aspx>).

disponibles sur les cinq plus grandes villes françaises. Enfin, on proposera une comparaison sans doute un peu audacieuse entre Marseille et la région parisienne, mais qui permettra d'entrevoir l'une des principales spécificités de la cité phocéenne, à savoir l'ampleur des phénomènes d'exclusion socio-économique et l'intensité de la pauvreté qui caractérisent certains quartiers de la ville ainsi que l'importance des inégalités sociales qui la polarisent⁸. Toutes choses qui – n'en déplaise aux adeptes du discours sécuritaire simpliste – constituent le terreau de ces différentes formes de délinquance plus ou moins organisées.

LES RÈGLEMENTS DE COMPTES À MARSEILLE : UNE VIEILLE HISTOIRE

À chaque règlement de comptes ou presque, les médias font mine de découvrir la réalité du banditisme et cherchent comment présenter à leurs consommateurs une information attirante. Tout à tour, tel homicide serait le révélateur d'une violence croissante, d'un rajeunissement des criminels, d'une banalisation de l'usage des armes à feu, et puis de la perte des repères, de la disparition des codes moraux, de l'impuissance de l'État, de l'apparition de nouveaux ceci ou de nouveaux cela... « *et cetera* et bla-bla-bla », est-on tenté de dire. Certes, les règlements de comptes meurtriers entre malfaiteurs connaissent depuis quelques années un léger regain d'intensité sur fond notamment de concurrence exacerbée sur le marché des drogues⁹. Certes encore, selon les statistiques de police,

8. L'« intensité de la pauvreté » est un indicateur de l'Insee qui mesure l'écart entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

9. Les règlements de comptes sont classiquement associés à trois types de situations : la délation ou la trahison, les conflits liés aux transactions entre criminels et ceux relatifs à la compétition pour le contrôle d'un marché ou d'un espace (cf. G. Cordeau, « Les Homicides entre délinquants : une analyse des conflits qui provoquent des règlements de comptes », *Criminologie*, vol. 22, n° 2, 1989, pp. 13-34).

plus d'un tiers des « règlements de comptes entre malfaiteurs » enregistrés en France par la police judiciaire ont eu lieu dans la seule région marseillaise ces dernières années (25 sur 63 en 2012). Le banditisme marseillais semble donc sinon le plus étendu ou le plus actif de France, du moins le plus meurtrier¹⁰. Il partage ce sombre privilège avec la Corse, ce qui est bien plus qu'une comparaison dans la mesure où il s'agit pour partie des mêmes réseaux criminels. Certes enfin, au cours des années récentes, quelques-uns de ces règlements de comptes se sont déroulés dans des lieux publics et d'une façon plus ostentatoire qu'organisée, ce qui ne peut que choquer et inquiéter légitimement la population. Cependant, tout cela n'a hélas rien de nouveau et s'enracine à l'inverse dans une longue histoire¹¹. Une histoire qui ne fut en rien moins violente que notre présent, bien au contraire.

10. Cela n'est vrai qu'en chiffres absolus. Si l'on calcule en taux par rapport à la population résidente, la Corse détient aisément les Bouches-du-Rhône (18 règlements de comptes y ont été enregistrés en 2012 pour 300 000 habitants).

11. Sur l'état de l'historiographie concernée, voir C. Regnard, « L'Histoire de la criminalité dans la région marseillaise : un état des recherches », *Études et Travaux de l'ORDCS*, n° 2, mars 2012 (en ligne : http://ordcs.mmsh.univ-aix.fr/publications/Documents/ORDCS_Etudes_travaux_n2.pdf).

Un passé... bien plus violent que le présent

Le 4 octobre 1978, dans le quartier du Canet (XIV^e arrondissement), en fin de journée, trois hommes armés et cagoulés pénètrent dans le Bar du Téléphone et abattent la totalité des personnes présentes, soit dix personnes. Le tout dure environ quatre minutes. Il s'agit de professionnels. Parmi les victimes, quatre sont « connues des services de police » et deux sortent tout juste de prison. Il s'agit apparemment de membres d'un réseau de proxénétisme. Cette tuerie fait grand bruit. La direction des affaires criminelles à Paris prend directement l'enquête en main. Beaucoup pensent à l'époque que cette tuerie est liée à la guerre qui oppose les réseaux de deux grands bandits marseillais du moment : Gaëtan Zampa et Jacques Imbert, dit « Jacky le Mat ». Le juge d'instruction chargé de l'affaire, Pierre Michel, lutte depuis peu contre la délinquance organisée à Marseille. C'est un homme particulièrement intègre et déterminé, qui sera surnommé « le justicier » par la presse locale. Avec les enquêteurs de police travaillant sous sa direction, il parviendra à démanteler plusieurs laboratoires

de transformation de l'héroïne et portera des coups sévères à la French Connection. Mais il est assassiné le 21 octobre 1981, en plein jour, à midi, dans la rue, devant son domicile marseillais. Deux hommes à moto lui tirent deux balles dans la tête et une troisième dans le thorax.

Ces faits ne sont pas très anciens, ils n'ont qu'une trentaine d'années. Ils sont pourtant d'une gravité semblant bien supérieure à celle qui caractérise actuellement les règlements de comptes marseillais et qui autorise des discours politiques et médiatiques plus alarmistes les uns que les autres. Que dirait-on aujourd'hui face à des affaires comme celle de la tuerie du Bar du Téléphone ou face à l'assassinat d'un juge d'instruction ? Les animateurs habituels du débat public (hommes et femmes politiques, journalistes, pseudo-experts attirés de tel ou tel plateau de télévision) seraient fort avisés de se renseigner davantage et d'utiliser les quelques données publiques disponibles, à commencer par la comptabilité policière des règlements de comptes¹².

12. Exception à la règle : l'article de Louise Fessard, « Règlements de comptes à Marseille : la vérité des chiffres, loin des clichés », publié dans *Mediapart*, le 7 septembre 2013.

GRAPHIQUE 1 : L'évolution des règlements de comptes entre malfaiteurs et des homicides et tentatives d'homicides pour vol en France de 1974 à 2012



Source : ministère de l'Intérieur, La Documentation française.

La statistique de police publie chaque année depuis 1973 le nombre des « règlements de comptes entre malfaiteurs » enregistré par la police judiciaire dans chaque département. C'est l'unique source disponible sur le sujet. Il est probable qu'elle sous-estime un peu la réalité compte tenu

des potentiels assassinats commis par des professionnels sachant faire disparaître leurs victimes¹³. Mais rien ne permet de penser que cette sous-estimation est plus fréquente aujourd'hui qu'hier. Bien au contraire, les progrès de la police scientifique et technique, la multiplication des traces matérielles et sociales qui accompagnent la vie quotidienne en société ainsi que l'évolution du banditisme marseillais lui-même (que policiers et magistrats locaux disent plus amateur que par le passé¹⁴) suggèrent que ces homicides non recensés sont plus rares de nos jours.

L'examen de la courbe des règlements de comptes au cours des quarante dernières années (graphique 1) indique clairement que le début des années 2010 ne constitue en aucun cas un pic dans l'histoire de ces homicides. Avec

63 règlements de comptes entre malfaiteurs enregistrés en 2012, on se situe au contraire pratiquement au plus bas de la courbe. Seule la toute fin des années 1990 (avec 39 cas enregistrés en 1998 et 52 en 1999) apparaît comme plus calme encore. À l'inverse, au sommet de la courbe, on avait enregistré 184 règlements de comptes en 1984, soit environ trois fois plus qu'au cours des dernières années¹⁵.

Quant à la situation dans la région marseillaise, comme on peut le voir sur le graphique 2, jusqu'à l'année 2012 et ses 25 règlements de comptes meurtriers, la tendance oscillait plutôt autour d'une quinzaine de faits similaires depuis le milieu des années 1990. L'avenir dira s'il s'agit d'une tendance à la hausse ou d'un accident de parcours. Toujours est-il qu'il suffit de remonter à la deuxième

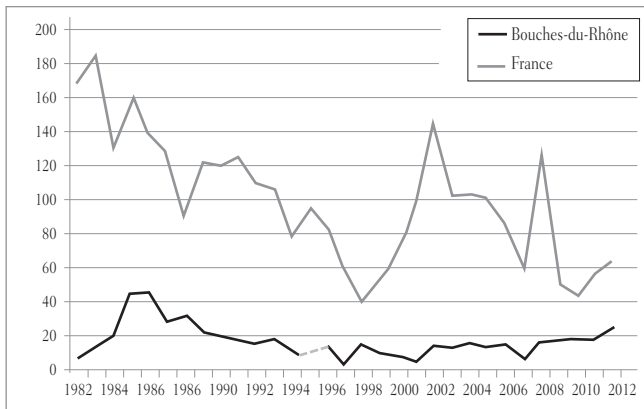
13. Tuer une personne sans que nul s'en aperçoive n'est pas aussi facile qu'on l'écrit parfois. Faire disparaître un corps est une chose, techniquement peu difficile, mais faire disparaître socialement une personne en est une autre, autrement plus improbable (cf. les détails donnés dans L. Mucchielli, « L'Élucidation des homicides : de l'enchantement technologique à l'analyse du travail des enquêteurs de police judiciaire », *Déviance et Société*, 2006/1, vol. 30, pp. 91-119).

14. C'est un fait que certains règlements de comptes sont commis par des hommes encore très jeunes, issus des quartiers nord, peu expérimentés, parfois sous l'empire de stupéfiants, pour des motifs pas toujours très importants et avec un usage d'armes automatiques de type kalachnikov, qui est autant sinon plus démonstratif que performatif.

15. Nous avons également porté sur le graphique 1 la courbe des homicides et tentatives d'homicides commis à l'occasion de vols (tels qu'un braquage de bijouterie ou une attaque de banque). On y constate la baisse spectaculaire de ce type d'attaques meurtrières à partir du milieu des années 1990, en liaison, probablement, avec la généralisation de nouveaux équipements de sécurité. Pour plus de détails sur l'évolution des différentes catégories d'homicides et leurs protagonistes dans la France contemporaine, cf. L. Mucchielli, « Les Homicides dans la France contemporaine (1970-2007) : évolution, géographie et protagonistes » in L. Mucchielli, P. Spierenburg (dir.), *Histoire de l'homicide en Europe. De la fin du Moyen Âge à nos jours*, Paris, La Découverte, 2009, pp. 131-162.

moitié des années 1980 pour trouver un niveau de règlements de comptes nettement supérieur dans la région : 44 en 1985, 45 en 1986 (sommet de la courbe contemporaine), encore 28 en 1987 et 31 en 1988.

GRAPHIQUE 2 : L'évolution des règlements de comptes entre malfaiteurs en France et dans les Bouches-du-Rhône au cours des trente dernières années (1982-2012)



Source : ministère de l'Intérieur, La documentation française.

Note : la rubrique « règlements de comptes entre malfaiteurs » n'est pas renseignée pour l'année 1995 (pointillé).

Au final, force est de constater, ne serait-ce que sur une période relativement courte comme les quarante dernières années, que tous les discours annonçant l'irruption d'une « nouvelle violence » et de « nouveaux bandits » totalement différents de leurs prédécesseurs procèdent du fantasme et de l'ignorance. Le trop célèbre fusil d'assaut kalachnikov n'a fait que remplacer chez certains les armes à feu automatiques disponibles sur le marché noir. Les bandits des générations précédentes n'étaient en aucun cas moins violents ou plus moraux que ceux d'aujourd'hui. Les reconstructions qui enjolivent le passé *a posteriori* ne sont tout simplement pas sérieuses.

La longue histoire du banditisme à Marseille

C'est probablement au tournant du XIX^e siècle qu'une « économie criminelle » émerge à Marseille, en raison principalement de la compétition pour l'exploitation de la prostitution en centre-ville¹⁶. La chose est liée au fait que

16. C. Regnard-Drouot, *Marseille la violente. Criminalité, industrialisation et société (1851-1914)*, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 302.

Marseille est devenue un port international. Les lignes desservies par les compagnies de transport maritime ne traversent plus seulement la Méditerranée mais vont jusqu'en Asie et en Amérique du Sud, notamment en Argentine. Des trafics vont progressivement s'organiser, en lien aussi avec les colonies et protectorats français (Indochine, Algérie, Tunisie, Maroc...). Le nombre des homicides de type « crapuleux » augmente fortement à cette époque. On tue les traîtres, les réfractaires et les ennemis (rivaux). L'historiographie note déjà que « la violence est un facteur de cohésion interne, une garantie d'obéissance et de silence, et [qu']elle constitue une assurance de pérennité. Une fois le pacte lié entre un individu et le groupe, il apparaît difficile de se rétracter. Les crimes perpétrés sont si graves (vols qualifiés, assassinats) que les membres de la bande ne rechignent pas à commettre un assassinat pour se prémunir [contre] une quelconque faille dans la cohésion de la bande¹⁷ ». Cette hausse des homicides semble liée enfin à l'augmentation de l'usage des

armes à feu et à « la démocratisation de leur coût¹⁸ ». On passe de « l'ère de la lame » à « l'ère de la poudre ».

Au passage du XIX^e au XX^e siècle, dans une société où prédominent très largement les formes classiques de petite délinquance tournées vers les biens (vols et cambriolages), les jeux d'argent prohibés ainsi que les traditionnelles bagarres entre jeunes hommes, des formes de délinquance plus organisées et plus « professionnalisées » se constituent donc autour de la fausse monnaie et surtout de la prostitution. Mais, à la veille de la Première Guerre mondiale, un nouvel objet de trafic apparaît, qui va progressivement s'imposer comme un phénomène majeur tant il est lucratif et, au début, peu risqué : le trafic de drogue.

Le trafic de drogue est la grande affaire du XX^e siècle. Il s'agit au départ de l'opium, produit de consommation courante en Indochine, notamment chez les militaires français, et qui fait l'objet au tournant du siècle d'un acca-

17. *Ibid.*, pp. 258-259.

18. *Ibid.*, p. 274.

parement par le gouvernement colonial français, qui tente d'en monopoliser la production et la vente. L'opium commence alors à s'exporter et à se consommer en métropole, notamment à partir du port militaire de Toulon. À côté du marché légal, et compte tenu de la politique de plus en plus restrictive décidée en métropole, le trafic s'organise, des délinquants français achetant à des marins chinois ou français : « Ce trafic s'apparente à une contrebande de produits prohibés ou surtaxés, il est pratiqué par des navigateurs et des commerçants, des tenanciers de bars ou de maisons de rendez-vous, des mondaines, à côté d'une autre occupation, souvent légale. Sa stigmatisation reste limitée dans une ville où la contrebande n'a pas une image très négative¹⁹. » La situation change avec la loi du 12 juillet 1916 réprimant « l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses, notamment l'opium, la morphine et la cocaïne », qui fait (déjà) de la France le pays le plus répressif en la matière²⁰.

19. L. Montel, *Marseille capitale du crime...*, op. cit., p. 714.

20. I. Charras, « Genèse et évolution de la législation relative aux stupéfiants sous la Troisième République », *Déviance et Société*, 1998/4, vol. 22, pp. 367-387.

La conséquence directe est de renvoyer ce trafic aux seuls milieux délinquants. Ces derniers vont se préparer progressivement dans les années 1920, mettant en place des circuits dans lesquels la France sert d'interface entre l'Asie et l'Amérique. Au passage, les réseaux s'organisent aussi entre Marseille et Paris. L'étape suivante consistera à apprendre à transformer l'opium pour ne plus importer que du produit brut et ainsi multiplier les gains.

Après l'opium, la cocaïne se répandra dans l'entre-deux-guerres, l'héroïne ne venant que plus tard, surtout après la Seconde Guerre mondiale. Les premiers laboratoires de transformation de l'héroïne remonteraient toutefois au milieu des années 1930. En revanche, « il est attesté que dès 1920, on sait fabriquer la cocaïne à Marseille²¹ ».

Si les petite et moyenne délinquances sont pour partie associées à l'immigration italienne, à Marseille au début du XX^e siècle, c'est que les immigrés issus de différentes

21. L. Montel, *Marseille capitale du crime...*, op. cit., p. 730.

régions d'Italie forment environ un quart de la population de la cité phocéenne, et globalement son quart le plus pauvre. Mais c'est une autre région méditerranéenne qui, à côté de l'Italie, va progressivement se distinguer dans l'histoire française du trafic de drogue : la Corse. À cela, nul mystère et nul déterminisme pseudo-culturel, mais deux données essentielles. La première est l'importance de l'immigration villageoise corse vers Marseille, au point d'y constituer par exemple au début du siècle la plus forte population d'un quartier pauvre historique du centre-ville : le Panier²². La seconde tient à la place des Corses dans l'administration coloniale (y compris la police et les douanes) et dans la marine marchande. Le recrutement de la main-d'œuvre et la capacité à organiser des réseaux tout au long de la chaîne des trafics sont donc grandement facilités. Ajoutons enfin des systèmes clientélistes de solidarité et d'échange qui s'étendent logiquement aux représentants politiques bientôt élus sur la base de cette implantation corso-marseillaise, et l'on trouve ainsi réunis les éléments

qui, à la fin des années 1920 et dans les années 1930, vont permettre l'essor d'un nouvel âge du banditisme, qui dominera les années 1930-1980 et qui n'a pas réellement disparu aujourd'hui.

Figures emblématiques de ceux qu'on nommera plus tard les « parrains du milieu », le Corse Paul Carbone et le Napolitain François Spirito dominent le banditisme marseillais des années 1930, passant de la prostitution au trafic de drogue et au trafic d'armes avec l'Espagne franquiste, pratiquant le racket à grande échelle et les paris sportifs truqués (la boxe notamment)²³. Ils bénéficient de la protection de Simon Sabiani. L'homme politique d'origine corse, qui sera député des Bouches-du-Rhône de 1928 à 1936 et premier adjoint à la mairie de Marseille de 1929 à 1935, est alors « le véritable maître de la ville²⁴ ». En retour, les bandits assurent le service d'ordre de certains élus ainsi que diverses autres basses besognes et violences politiques.

22. M.-F. Attard-Marantinchi, *Le Panier, village corse à Marseille*, Paris, Autrement, coll. « Français d'ailleurs, peuple d'ici », 1997.

23. L. Montel, *Marseille capitale du crime...*, op. cit., p. 35.

24. É. Temime, *Histoire de Marseille*, Marseille, Éditions Jeanne Laffitte, 2006, p. 157.

Bien organisés, souvent instruits, connaissant les lois et employant des avocats chevronnés, bénéficiant de protections politiques importantes, ces nouveaux bandits vont prospérer durant les périodes politiques extrêmement troublées que constituent les années 1930 puis la Seconde Guerre mondiale²⁵. Certains profiteront beaucoup après la guerre de leurs réseaux et amitiés forgés dans la Résistance (notamment, à Marseille, les frères Guérini, compagnons de lutte de Gaston Defferre), comme d'autres en région parisienne se sont considérablement renforcés en coopérant avec l'occupant allemand²⁶. D'autres encore sauront jouer de la guerre froide et de la grande peur américaine du communisme pour protéger en partie leurs trafics durant la période qui allait constituer « l'âge d'or » du grand banditisme français : les années 1950 à 1970 et la célèbre French Connection.

Durant ces années, le banditisme corse va dominer une vaste filière de trafic d'héroïne (drogue dérivée de l'opium), diversifiant ses approvisionnements en matière première (notamment en provenance de la Turquie *via* le Liban, anciennement sous mandat français), organisant la transformation de la drogue sur place puis son exportation principalement vers l'énorme marché américain²⁷. Il ne s'agit toutefois pas d'une organisation pyramidale mais d'une multitude de réseaux, « hiérarchie fondée sur l'autorité et le prestige, principe de vendettas et surtout organisation en familles concurrentes qui n'ont en commun que l'origine et le fait de s'associer occasionnellement pour réaliser une bonne affaire²⁸ ». Par ailleurs, ces réseaux corses ne contrôlent pas l'ensemble du trafic. Ils constituent plutôt « le segment central d'un vaste marché ». En réalité, ils « ont exporté la drogue aux États-Unis pour répondre à un appel d'offre des Siciliens de New York : les

25. G. Auda, *Bandits corses. Des bandits d'honneur au grand banditisme*, Paris, Éditions Michalon, 2005.

26. G. Auda, *Les Belles Années du « milieu » 1940-1944. Le grand banditisme dans la machine répressive allemande en France*, Paris, Éditions Michalon, 2013 [1^{re} édition 2002].

27. Plus de 4 millions d'Américains auraient été consommateurs d'héroïne dans les années 1960 selon les rapports officiels américains.

28. A. Marchant, « La French Connection, entre mythes et réalités », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 115, 2012/3, p. 94.

Marseillais furent donc avant tout des partenaires commerciaux, voire des sous-traitants, de Cosa Nostra²⁹ ».

Ce système va prospérer malgré la pression policière franco-américaine, et seule une légende peut faire croire que les opérations policières renforcées du début des années 1970 ont fait disparaître ce grand banditisme³⁰. Certains clans décapités, d'autres ont pris le relais. Les Gaëtan Zampa, Jacques Imbert (le Mat) et autres Francis Vanverberghé (le Belge) domineront les années 1980 à 2000, se livrant à des guerres sans merci qui ont occasionné plusieurs dizaines de morts au bas mot, et ce pour les seuls règlements de comptes marseillais liés à la drogue (il faudrait en ajouter des dizaines pour les affaires liées à la prostitution, aux boîtes de nuit et aux casinos sur l'ensemble de la région). Enfin, d'autres parrains corses sont restés en place jusqu'à nos jours, bénéficiant de complicités politiques et policières qui sont des secrets

29. *Ibid.*, p. 95.

30. T. Colombié, *La French Connection. Les entreprises criminelles en France*, Paris, Éditions Non Lieu, 2012. Du même auteur : *Les Héritiers du milieu. Au cœur du grand banditisme, de la Corse à Paris*, Paris, Éditions de La Martinière, 2013.

de polichinelle³¹, en liaison probable avec la lutte contre les organisations clandestines nationalistes violentes, lutte longtemps considérée par les gouvernements français successifs comme (politiquement) prioritaire par rapport à celle à mener contre le crime organisé³².

La prétendue nouveauté des années 2000 et 2010

Les flambées de violences criminelles sont ainsi des phénomènes qui reviennent de façon très régulière dans la longue histoire du banditisme marseillais, et rien ne justifie les discours amnésiques tenus sur le présent. Comme le rappelait en août 2013 le directeur de la police judiciaire des Bouches-du-Rhône dans un entretien accordé à la presse : « Numériquement, il n'y a pas plus de règlements de comptes à Marseille aujourd'hui qu'il y a vingt ou trente

31. J. Follorou, V. Nouzille, *Les Parrains corses*, Paris, Fayard, 2009 [2^e éd.]. (On lira par exemple le chapitre consacré à « l'affaire des fichiers du grand banditisme », p. 516 *sqq.*, où l'on apprend que la plupart des plus importants bandits corses ont été rayés de ce fichier par... le directeur central de la police judiciaire et son adjoint, Roger Marion.)

32. J.-L. Briquet, « Violence politique et affairisme criminel en Corse. La question de la "dérive mafieuse" du mouvement nationaliste » in J.-L. Briquet, G. Favarel-Garrigues (dir.), *Milieux criminels et pouvoir politique. Les ressorts illicites de l'État*, Paris, Karthala, coll. « Recherches internationales », 2008, pp. 251-281.

ans. Je pense notamment aux guerres de gangs des années 1990 [...]. Il s'agissait plutôt de séries de représailles où plusieurs individus étaient éliminés successivement, avec des "matchs retour" d'une équipe à l'autre. À cette époque-là, il y avait des pics de violence, qui se soldaient par un nombre important de victimes – sensiblement le même qu'aujourd'hui –, mais ce n'était pas forcément tous les ans. Une fois que nous avons cerné les équipes rivales et que nous les mettions hors d'état de nuire, les statistiques des règlements de comptes baissaient de manière significative dans les mois et les années qui suivaient³³. » Dans les mobiles des règlements de comptes, on retrouve ainsi toujours les vengeances qui font suite aux dénonciations, les conflits liés à la compétition pour les territoires et les vols, « arnaques » et autres « embrouilles » entre délinquants. En outre, le milieu traditionnel n'a pas disparu mais il se fait plus discret. Avec les bandits corses, par exemple, « les cibles sont mieux localisées, éliminées de façon plus "chirurgicale" et surtout de manière moins

hasardeuse que lorsque deux jeunes sur un scooter tirent dans tous les sens avec une kalachnikov qu'ils maîtrisent à peine³⁴ ». La prétendue nouveauté des années 2000 et 2010 semble liée surtout à la multiplication des réseaux et des points de vente de drogue dans les quartiers pauvres du nord de Marseille et à la concurrence et aux conflits qui en résultent alors entre groupes rivaux pour s'accaparer ce qui, dans un contexte de grande précarité, constitue une manne financière. À cela plusieurs facteurs. D'abord la nature même du produit majeur du trafic contemporain, le cannabis, qui s'adresse à une population de consommateurs incomparablement plus nombreuse que celles de l'opium et de l'héroïne de jadis³⁵, favorisant donc la multiplication des filières d'exportation et de transport, et plus encore celle des réseaux et des lieux de revente. Ensuite la

34. *Ibid.*

35. « Le cannabis est le produit illicite le plus fréquemment consommé. Si 13,4 millions de Français l'ont expérimenté, les consommateurs réguliers sont beaucoup moins nombreux mais représentent néanmoins une importante minorité. L'usage des autres drogues illicites concerne une proportion très faible de la population française. Ainsi, moins de 1 % de la population âgée de 18 à 64 ans a fait usage dans l'année [2010] de cocaïne et de poppers. Les chiffres relatifs aux autres substances sont encore plus faibles : moins de 0,5 % pour l'usage d'héroïne dans l'année. » *in* C. Palle, *Synthèse. Drogues et addictions, données essentielles*, Paris, Observatoire français des drogues et toxicomanies, 2013, p. 17.

33. C. Sainte, « Marseille fait face à de nouveaux bandits », *Le Parisien*, 12 août 2013.

proximité géographique du principal lieu de production (la région du Rif, au Maroc), qui facilite et accélère grandement le transport par bateau ou par route *via* l'Espagne. Enfin le fait que, depuis la mort de Francis le Belge en 2000, le milieu marseillais soit dans un état de relative désorganisation³⁶. Des réseaux « corses », des réseaux « gitans » et des réseaux « maghrébins de cités » se partagent les multiples trafics ou collaborent à différents étages de leurs organisations. Car si le trafic de cannabis (principalement) semble être la grande affaire des quartiers nord de Marseille, il ne s'agit pas de la seule activité criminelle suscitant les règlements de comptes dans la période actuelle. Finalement, c'est un tableau complexe également

décrit par l'ancien procureur de la République de Marseille lorsqu'il parle d'« une réalité protéiforme, avec des jeux permanents d'alliances, d'allégeances, de trahisons, de conflits plus ou moins larvés ou au contraire affichés, en fonction des ambitions, de la maîtrise et des évolutions des marchés illicites qui les sous-tendent, des “victoires” des uns et des “défaites” des autres. À ce titre, l'action policière et judiciaire vient perturber les projets et le développement des trafics, que ce soit sur le terrain ou par l'incarcération de tel trafiquant ou de telle figure du milieu³⁷ ». Une histoire qui n'est malheureusement pas près de se terminer.

Si la question des règlements de comptes est à l'origine de la fixation nationale actuelle sur Marseille, cette dernière semble cependant s'être propagée progressivement à tous les types de délinquance, dans l'idée que ce serait tout un territoire et toute une population qui seraient affectés par une criminalité protéiforme et généralisée. C'est donc le deuxième point sur lequel il faut à présent s'attarder.

36. Plus que jamais, il est illusoire de parler de « mafia » pour désigner le banditisme marseillais. Ce mot est trop souvent utilisé comme un synonyme de « crime organisé » alors qu'il renvoie à un système criminel bien particulier (M. Kokoreff, « Mythes et réalités des économies souterraines dans les banlieues », in M. Kokoreff, M. Peraldi, M. Weinberger (dir.), *Économies criminelles et mondes urbains*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Sciences sociales et sociétés », 2007, pp. 73-86). Faisant le bilan de la littérature scientifique italienne sur le sujet, C. Mattina a montré que la Mafia est une entreprise capitaliste à dimension internationale ; exerce sur un vaste territoire une autorité de type politico-institutionnel au moins partiellement légitimée par les pouvoirs publics ; est enracinée socialement dans des territoires où certains secteurs de la population reconnaissent son autorité. Cf. « The transformations of the contemporary mafia: a perspective review of the literature on mafia phenomena in the context of the internationalisation of the capitalist economy », *International Social Science Journal*, March-June 2011, vol. 62, Issue 203-204, pp. 229-245. Rien de tel n'existe à Marseille, pas plus, du reste, qu'en Corse.

37. J. Dallest, « Les Règlements de comptes criminels dans la région marseillaise », intervention publique à la journée d'études de l'Observatoire régional de la délinquance et des contextes sociaux (ORDCS), Aix-en-Provence, 14 décembre 2012.

LES INFRACTIONS CONSTATÉES PAR LA POLICE DANS LES CINQ PLUS GRANDES VILLES OU AGGLOMÉRATIONS FRANÇAISES

Le fait est bien connu des spécialistes : les statistiques de police sont un outil très imparfait de mesure des délinquances. En effet, elles ne comptabilisent pas la totalité des faits réellement commis mais seulement une partie de ceux qui font l'objet d'un procès-verbal transmis à la justice. Elles ont été de surcroît beaucoup maltraitées – si l'on peut dire – par le brutal management par le chiffre qui s'est imposé entre 2002 et 2012³⁸. À défaut d'autre outil généralisé à l'ensemble du territoire, force est de les utiliser, avec prudence, pour réaliser des comparaisons entre les villes.

38. J.-H. Matelly, C. Mouhanna, *Police. Des chiffres et des doutes*, Paris, Éditions Michalon, 2007 ; L. Mucchielli, « Le "Nouveau Management de la sécurité" à l'épreuve : délinquance et activité policière sous le ministère Sarkozy (2002-2007) », *Champ pénal/ Penal Field, Varia*, vol. V, 2008 (en ligne : <http://champpenal.revues.org/3663>) ; J.-F. Impini, *Un mensonge d'État. L'imposture sécuritaire*, Paris, Éditions Michalon, 2013.

TABLEAU 1 : Taux d'infractions pour 1 000 habitants des cinq plus grandes circonscriptions de sécurité publique (CSP) de France métropolitaine (moyenne des années 2010, 2011 et 2012)

	Paris	Marseille	Lyon	Toulouse	Nice
Population moyenne des CSP	2 243 833	885 834	990 299	524 038	348 723
Infractions constatées					
Vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur	9,94	23,48	12,66	21,18	20,05
Vols simples au préjudice des particuliers	31,05	15,82	16,05	19,90	25,60
Vols avec violence sans arme	7,20	10,28	2,93	4,39	8,10
Cambriolages	5,49	9,83	7,53	10,98	10,24
Destructions et dégradations de biens	6,75	8,33	10,86	8,63	6,05
Coups et blessures volontaires	4,19	5,50	4,74	4,24	6,45
Infractions à la législation sur les stupéfiants	3,93	4,21	5,81	3,70	4,73
Dont trafic de stupéfiants	0,36	0,28	0,02	0,04	0,09
Menaces de violences	2,09	3,66	2,46	2,29	2,85
Autres vols simples (à l'étalage, chantier...)	4,22	2,36	4,94	5,18	2,96
Port ou détention d'armes prohibées	1,28	1,15	1,22	0,97	0,81
Violences à dépositaires de l'autorité publique	1,20	0,96	1,14	0,65	0,97
Criminalité organisée et délinquance spécialisée	1,07	0,79	0,42	0,38	0,67
Vols avec arme blanche	0,58	0,71	0,25	0,49	0,35
Violences sexuelles	0,61	0,54	0,52	0,57	0,48
Vols à main armée (armes à feu)	0,16	0,33	0,14	0,12	0,11
Prise d'otages dans un autre but, séquestrations	0,07	0,08	0,06	0,05	0,06
Homicides et tentatives d'homicides pour autres motifs	0,06	0,06	0,02	0,03	0,05

Source : ministère de l'Intérieur, rapports publics 2010, 2011 et 2012 (Paris, La Documentation française).

Note : le tableau est classé par ordre décroissant en fonction des taux d'infractions de la CSP de Marseille.

Afin de limiter les aléas annuels et de raisonner sur des données suffisamment importantes, nous avons d'abord calculé la moyenne des faits constatés officiellement dans les circonscriptions de sécurité publique (CSP) pendant trois années consécutives (2010, 2011 et 2012). Nous l'avons ensuite convertie en taux pour 1 000 habitants, également à partir de la population moyenne de ces trois années. Nous avons ainsi pu comparer les chiffres officiels concernant les CSP de Paris, Marseille, Lyon, Toulouse et Nice. Cela correspond le plus souvent non pas aux villes mais aux zones de « police d'agglomération » depuis la réforme de 2011. Dans le cas de Paris, la CSP correspond aux contours exacts de la ville. En revanche, la CSP de Lyon ne comprend pas seulement la ville (la troisième de France, avec une population de 484 344 habitants), mais les dix-huit communes qui composent le « Grand Lyon », ce qui fait doubler la population de la CSP (990 299 habitants). La CSP de Marseille est composée quant à elle de quatre communes : Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques et, plus récemment, Septèmes-

les-Vallons (octobre 2011³⁹). Celle de Toulouse englobe Toulouse, Colomiers, Blagnac et Tournefeuille. Enfin, la CSP de Nice ne comprend que les communes de Nice et Villefranche-sur-Mer.

Cinq premiers constats sont à dresser à la lecture du tableau 1, par ordre d'importance décroissant :

- Le taux d'infraction le plus élevé dans la CSP de Marseille est celui des « vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur ». Avec 23 infractions pour 1 000 habitants, il est 2,3 fois plus élevé que celui de Paris. Marseille est cependant suivie de près par la CSP de Toulouse (21 infractions) et par celle de Nice (20 infractions).
- La CSP de Marseille arrive également en tête de ce triste palmarès pour les « vols avec violence sans arme », talonnée par les CSP de Nice puis de Paris. Les écarts

avec les CSP de Lyon et Toulouse sont beaucoup plus importants.

- En ce qui concerne les « vols simples au préjudice des particuliers », c'est en revanche la CSP de Paris qui arrive loin devant les autres. Celle de Nice est en deuxième position et celle de Marseille est la dernière. Il est probable que cette catégorie distinguant la capitale de façon atypique sur ce type de vols est liée à l'importance du tourisme, qui augmente considérablement les occasions (raison pour laquelle nous avons, dans un autre travail, esquissé pour la première fois en France une analyse des taux de délinquance tenant compte non seulement de la population résidente mais également des flux touristiques⁴⁰).
- En matière de « cambriolages », le classement est encore tout autre puisque c'est la CSP de Toulouse qui se classe en premier, devant celle de Nice puis celle de Marseille.
- Enfin, en matière de « destructions et dégradations de

39. La composition des CSP de Lyon et Marseille a changé en octobre 2011. Trois communes ont intégré la CSP de Lyon et une commune a intégré celle de Marseille. Nous avons bien entendu pris en compte ces changements à la fois dans le calcul des populations des CSP et dans celui des infractions enregistrées en considérant la période d'octobre à décembre comme un quart de l'année concernée.

40. L. Mucchielli, É. Raquet, C. Saladino, « Délinquances et contextes sociaux en région Paca... », *op. cit.*

biens », c'est cette fois la CSP de Lyon qui arrive en tête, devant Toulouse puis Marseille.

Ces cinq premiers constats s'imposaient car, avec des taux supérieurs à 10 infractions pour 1 000 habitants, il s'agit là des phénomènes de délinquance qui ont le plus de conséquences sur la vie des habitants du point de vue de l'institution policière qui les enregistre⁴¹. Les autres informations issues de cette source qui peuvent intéresser notre sujet sont les suivantes :

- En matière de « coups et blessures volontaires » (catégorie fourre-tout de la statistique de police, qui englobe aussi bien les violences conjugales que les bagarres entre jeunes, entre autres), ce n'est pas la CSP de Marseille qui arrive en tête mais celle de Nice.
- En matière de « trafic de stupéfiants » comme de « criminalité organisée et délinquance spécialisée⁴² », ce

41. Les enquêtes locales de victimation indiquent toutefois une hiérarchie différente, ce qui est logique dans la mesure où les problèmes les plus répandus (l'agressivité verbale et le vandalisme sur les voitures) sont aussi ceux qui font le moins l'objet de plaintes.

42. Cette dernière catégorie englobe notamment les braquages (banques, bijouteries, fourgons blindés, etc.), le trafic de véhicules volés, le trafic de faux documents et le trafic d'armes. Elle relève en partie du travail de l'Office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO).

n'est pas la CSP de Marseille mais celle de Paris qui se classe première.

- En revanche, la CSP de Marseille est bien la première pour ce qui concerne les « vols à main armée (armes à feu) » ainsi que les « vols avec arme blanche ».
- Les CSP de Paris et Marseille font « match nul » en ce qui concerne les « homicides et tentatives d'homicides » pour des motifs autres que les règlements de comptes entre malfaiteurs et les braquages.

Ces premiers éléments amènent à relativiser déjà fortement l'idée selon laquelle la ville de Marseille ferait figure d'exception française en matière de délinquance et de criminalité. La question des « règlements de comptes entre malfaiteurs » mise à part, la cité phocéenne n'arrive en tête des types de délinquance les plus répandus dans les grandes villes françaises que pour les « vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur » et les « vols avec violence sans arme ». Reste à présent à comprendre les racines du niveau néanmoins très élevé de difficultés rencontrées sur ce littoral méditerranéen.

UN CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE PARTICULIÈREMENT LOURD À MARSEILLE

« Les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes font partie des départements dans lesquels les inégalités de niveau de vie sont les plus marquées. Dans les Alpes-Maritimes, le niveau de vie des plus aisés est un des plus élevés de métropole. Dans les Bouches-du-Rhône, c'est le niveau de vie des plus défavorisés qui est particulièrement faible⁴³. »

« Marseille est d'abord la capitale d'une région exceptionnellement riche, puisqu'elle figure au premier rang des régions françaises de province pour la collecte de l'impôt sur les grandes fortunes. [...] Mais une autre donnée caractérise la région : le poids tout aussi exceptionnel des ménages à très bas revenus au sein de sa population⁴⁴. »

43. L. Bresson, M. Martin, « En Paca, 805 500 personnes vivent sous le seuil de pauvreté en 2010 », Insee Études Paca, *Synthèse*, n° 59, juillet 2013.

44. A. Donzel, « Marseille, une métropole duale ? », *Faire Savoirs*, n° 5, 2005, p. 13.

À côté de la question du banditisme déjà évoquée, la cité phocéenne présente une deuxième caractéristique fondamentale, sans laquelle on ne saurait comprendre l'ampleur des problèmes dont il est question. Marseille est une ville qui, comme beaucoup d'autres sur le pourtour méditerranéen y compris en France, n'a que très partiellement suivi le modèle parisien d'expulsion des pauvres du centre-ville vers les banlieues. L'une des explications réside dans la géographie physique de la ville, plusieurs barrières montagneuses la séparant de son arrière-pays et la tournant fondamentalement vers la mer⁴⁵. À Marseille, les banlieues sont dans la ville, et les pauvres sont dans la ville. Ils peuplent principalement les fameux « quartiers nord », mais aussi plusieurs enclaves situées dans les quartiers sud, relativisant ainsi un peu la forte et classique opposition sociale entre nord et sud⁴⁶. Même si Marseille s'est « gentrifiée » au cours des dernières décennies avec un accroissement

des classes moyennes et supérieures, ces pauvres demeurent néanmoins très nombreux, héritage lointain de l'explosion économique et urbaine de la seconde moitié du XIX^e siècle. Marseille fut historiquement une ville ouvrière, à la fois portuaire et industrielle, « une ville de main-d'œuvre, dont la principale richesse réside dans la force des bras et l'endurance des corps⁴⁷ ». De là les nombreux flux de migrants qui ont permis son développement, en provenance des campagnes et des montagnes pauvres de France, puis surtout des régions pauvres d'Italie, plus tard de celles des pays du Maghreb et d'autres pays encore.

ZUS et CUCS : les mesures de l'exclusion et des inégalités

La région Paca fait partie des plus concernées par la politique de la ville, avec un million de personnes qui vivent dans l'un des 282 quartiers faisant l'objet d'un « Contrat urbain de cohésion sociale » (CUCS), soit un habitant sur

45. M. Roncayolo, *Les Grammaires d'une ville. Essai sur la genèse des structures urbaines à Marseille*, Paris, Éditions de l'EHESS, coll. « Civilisations et sociétés », 1996.

46. A. Donzel, T. Bresson, « La Métropole marseillaise et ses fractures » in P. Langevin, J.-C. Juan (dir.), *Marseille. Une métropole entre Europe et Méditerranée*, Paris, La Documentation française, 2007.

47. C. Regnard-Drouot, *op. cit.*, p. 16.

cinq contre un sur huit pour la moyenne nationale⁴⁸. Les Bouches-du-Rhône sont particulièrement concernées du fait de la concentration de la pauvreté à Marseille. Dans la ville, quelque 410 000 personnes vivent dans un quartier faisant l'objet d'un CUCS, soit quasiment la moitié (48 %) de la population.

Près de 26 % de la population (et 35 % des moins de 15 ans) vit même dans ce que l'Insee appelle les « Zones urbaines sensibles » (ZUS). Il s'agit, selon la définition officielle, de « territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires ». Le poids démographique de la jeunesse, l'importance des logements HLM, de la précarité, du chômage, du nombre de personnes peu ou pas diplômées ou encore de la population immigrée en sont des caractéristiques classiques.

En 2006, l'Insee estimait que près de 4,5 millions de personnes vivaient dans quelque 750 ZUS, soit environ 7 % de la population française. Et ces quartiers sont eux aussi particulièrement nombreux dans la région Paca (qui compte 48 ZUS), dans les Bouches-du-Rhône et à Marseille (12 ZUS).

Enfin, l'Insee a construit une typologie des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Sur huit catégories, la dernière, celle des territoires les plus en difficulté, compte 36 quartiers en région Paca dont 25 à Marseille. Dans les plus difficiles, la situation est la suivante : la moitié des habitants de ces quartiers déclarent moins de 520 euros par mois et par UC [unité de consommation]. Ces quartiers sont en outre en fort décalage avec leur voisinage immédiat : les revenus de leurs habitants y sont inférieurs en moyenne de moitié. Plus jeunes, ces habitants cumulent les difficultés : les trois quarts des 15-34 ans sortis des études n'ont pas le baccalauréat, le taux d'activité y est très faible (56 % fin 2009 contre 72 % pour la moyenne des quartiers prioritaires de France métropolitaine) et 83 % de

48. S. Chéron, D. Dotta, J. Pougard, J.-C. Jaillet, « Quartiers prioritaires. Des situations de précarité plus hétérogènes qu'en France métropolitaine », Insee Études Paca, *Analyses*, n° 24, décembre 2012.

la population en emploi est employé ou ouvrier en 2007. Les ménages de grande taille y sont également surreprésentés. Enfin, ces résidents sont majoritairement locataires, le plus souvent dans un logement HLM⁴⁹. L'étendue de la violence sociale de ces inégalités ressort déjà clairement à travers ces données officielles. Le tableau 2 (voir *infra*) synthétise la plupart d'entre elles. Il y manque toutefois bien d'autres indicateurs de bien-être, notamment en matière de santé physique et mentale, et de qualité de vie en général⁵⁰.

Pour synthétiser, du point de vue sociologique, on peut caractériser ces territoires par l'ampleur des mécanismes d'exclusion voire de ghettoïsation qui y frappent la population, dans une double dimension matérielle (situation socio-économique, équipements, services publics) et morale ou psychologique (stigmatisation, discriminations, mal-être)⁵¹. En d'autres termes, les habitants de ces quartiers cumulent fréquemment un triple déficit d'insertion socio-économique, de citoyenneté et de qualité de vie générale individuelle et collective.

49. *Ibid.* On remarquera à la lecture du tableau 2 que, contrairement à une idée très répandue, ce n'est pas le taux de familles monoparentales qui distingue les ZUS mais celui des familles nombreuses. Les quartiers nord de Marseille et la ville de Paris présentent ainsi le même taux (18 %) de familles monoparentales. Mais ces dernières n'appartiennent pour la plupart pas aux mêmes milieux sociaux. Une façon de rappeler que la monoparentalité n'est pas en soi un indicateur de risque ou même de fragilité. C'est bien plutôt la précarité – qu'elle accompagne voire qu'elle aggrave – qui l'est (cf. L. Mucchielli, « Monoparentalité, divorce et délinquance juvénile : une liaison empiriquement contestable », *Déviance et Société*, 2001/2, vol. 25, pp. 209-228).

50. À titre d'exemple, évoquons la question de l'enclavement des quartiers nord de Marseille, entretenu par les élus locaux. La construction du nouveau tramway de Marseille, inauguré en 2007, a eu notamment pour caractéristique d'éviter soigneusement de relier le centre-ville aux quartiers nord, doublant même dans certains cas les lignes de métro existantes, ajoutant ainsi à l'exclusion des uns le double bénéfice des autres (sur la sociologie des élus marseillais, cf. M. Peraldi, M. Samson, *Gouverner Marseille. Enquête sur les mondes politiques marseillais*, Paris, La Découverte, 2005, p. 34 sqq).

51. Cf., entre autres, R. Castel, « La Discrimination négative. Le déficit de citoyenneté des jeunes de banlieue », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 61 (4/2006), octobre 2006, pp. 777-808 ; L. Wacquant, *Parias urbains. Ghetto, banlieues, État*, Paris, La Découverte, 2006 ; D. Lapeyronnie, *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Paris, Robert Laffont, coll. « Le monde comme il va », 2008 ; et une discussion générale dans L. Mucchielli, « Pour une sociologie politique des émeutes en France » in J.-L. Olive, L. Mucchielli et D. Giband (dir.), *État d'Émeutes. État d'Exception. Retour à la question centrale des périphéries*, Presses universitaires de Perpignan, coll. « Études », 2010, pp. 127-173.

TABLEAU 2 : Comparaison entre la ZUS Nord Littoral⁵², la ville de Marseille et la ville de Paris

	ZUS Nord Littoral	Marseille	Paris
Population municipale 2009	14 804 (2006)	850 602	2 234 105
Taux de population en ZUS	100 %	26 %	6 %
Taux de population âgée de moins de 25 ans	40 %	32 %	28 %
Part des employés et ouvriers dans la population active occupée en 2009	78 %	27 %	27 %
Taux d'activité des 15-64 ans en 2009	51 %	62 %	76 %
Taux d'activité des 15-24 ans en 2009	inconnu	35 %	38 %
Taux de chômage des 15-64 ans en 2009	25 % *	17 %	11 %
Taux de chômage des 15-24 ans en 2009	40 % *	30 %	17,5 %
Part de la population à bas revenus en 2009	33 %	inconnu	9 %
Revenu par unité de consommation médian en 2010	8 821 €	16 456 €	25 044 €
Taux de foyers fiscaux non imposables en 2009	62 %	47 %	29 %
Part des ménages locataires en HLM fin 2009	59 %	17 %	17 %
Taux de scolarisation des 16-24 ans	62 %	69 %	76 %
Dernier diplôme obtenu chez les 15 ans et plus :			
– aucun diplôme ou diplôme niveau inférieur au bac	61 %	58 %	31 %
– diplôme de niveau bac	9 %	16 %	15 %
– diplôme de niveau bac + 2 ou supérieur	6 %	26 %	54 %
Part des familles monoparentales dans l'ensemble des ménages	18 %	13 %	18 %
Part des familles de 4 enfants ou plus (âgés de moins de 25 ans)	10 %	4 %	2,5 %

Source : Insee, RRP2006, RRP2009, exploitation principale et exploitation complémentaire.

* Pour l'ensemble des quartiers nord de Marseille.

La situation particulièrement difficile de la jeunesse, ses liens avec les phénomènes de délinquance

L'Insee n'indique hélas plus aujourd'hui les taux de chômage au niveau des ZUS mais se réfère aux catégories de demandeurs d'emploi de Pôle emploi, publiant des données parfois difficiles à interpréter. Et ce alors que la situation de l'emploi s'est encore dégradée depuis la crise de 2008. D'autres études confirment cependant les tendances classiquement constatées : « La situation de l'emploi est également préoccupante. Le taux de chômage avoisine les 25 % (soit un niveau plus élevé que pour la moyenne des CUCS et de Marseille), sachant que plus

52. La ZUS Nord Littoral comprend les quartiers de Plan d'Aou, la Bricarde, la Castellane, le Vallon et Mourepiane. Nous l'avons choisie car elle est l'un des ensembles de cités les plus connus de Marseille (en raison notamment du lieu de naissance de l'icône footballistique Zinédine Zidane). La Castellane, Plan d'Aou et la Bricarde, construites en enfilade le long d'une colline, entre 1969 et 1973, forment même un sous-ensemble appelé parfois les « trois cités » (cf. N. Roudil, *Usages sociaux de la déviance. Habiter la Castellane sous le regard de l'institution*, Paris, L'Harmattan, coll. « Habitat et sociétés », 2011, pp. 8-9). Cependant, certaines ZUS marseillaises présentent des indicateurs sociaux encore plus alarmants. Citons ici celle de Malpassé – Saint-Jérôme (la plus importante de la ville en nombre d'habitants) pour les indicateurs de pauvreté tels que le revenu par unité de consommation médian, qui était seulement de 5 626 euros en 2009 (cf. S. Thyron, « Évaluation des actions concourant à la réussite scolaire et éducative dans les quartiers prioritaires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur », rapport, Lille, Copas, 2012, p. 20).

d'un tiers des chômeurs le sont depuis plus d'un an et que l'évolution des demandeurs d'emploi a augmenté de manière significative entre 2008 [et] 2009 (+ 17 %). La situation des jeunes est d'ailleurs particulièrement préoccupante tant en nombre (plus de 1 200 jeunes demandeurs d'emploi en 2009 et un taux de chômage des jeunes de 38 %) qu'au regard de l'évolution de la demande d'emploi des jeunes entre 2008 et 2009 (+ 24 %)⁵³. » Les études sur la pauvreté des enfants (notamment dans les familles nombreuses déjà évoquées) signalent également son importance bien supérieure en région Paca par rapport aux régions parisienne ou Rhône-Alpes, et à Marseille par rapport à Paris ou à Lyon⁵⁴.

Le tableau 2 donne également une série d'indicateurs relatifs à la scolarisation et au niveau de diplôme qui soulignent tous les écarts négatifs très importants

caractérisant ici aussi les jeunes habitant en ZUS. Ajoutons que, dans les CUCS « Littoral Nord⁵⁵ », 71 % des 6 700 élèves de primaire et 90 % des 4 000 collégiens sont scolarisés en zone d'éducation prioritaire⁵⁶. Nous assistons là encore à des phénomènes de ghettoïsation scolaire⁵⁷. Par ailleurs, la déscolarisation concernerait environ 10 % des grands adolescents de 15 à 17 ans, et seule la moitié des jeunes seraient encore scolarisés après 18 ans.

Forts de cette connaissance du contexte social, nous pouvons maintenant revenir au point de vue policier et judiciaire et essayer de comprendre pourquoi une (petite) partie des habitants de ces quartiers est responsable d'une partie significative de la délinquance enregistrée. Cela correspond d'abord à une réalité sociale puisque certaines formes de délinquance juvénile et de délinquance plus ou moins organisée y sont plus intenses ; la

53. S. Thyron, « Évaluation des actions concourant à la réussite scolaire et éducative dans les territoires prioritaires de la politique de la ville en région Paca. Monographie : Marseille Littoral Nord », Lille, Copas, 2012, pp. 15-16.

54. C. Toutalain *et al.*, « Vivre la pauvreté quand on est un enfant. Approches interrégionales de la pauvreté infantile », *Les Cahiers du DROS*, n° 12, janvier 2012.

55. À cheval sur les XV^e et XVI^e arrondissements, ce territoire comprend les quartiers de la Cabucelle, Saint-Louis, la Viste, Séon, Notre-Dame Limite et la Savine.

56. S. Thyron, « Monographie : Marseille Littoral Nord », *op. cit.*, p. 16.

57. G. Felouzis, F. Liot, J. Perrotton, *L'Apartheid scolaire. Enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges*, Paris, Seuil, 2005.

délinquance juvénile, dans ses formes les plus dures, procédant généralement du cumul de fragilités familiales, de la marginalisation scolaire, de l'absence de travail et de l'influence négative des sociabilités dans le quartier d'habitat⁵⁸. Mais c'est aussi une construction policière et judiciaire, car ces habitants, surtout lorsqu'ils sont d'origine étrangère, et plus encore s'ils sont de nationalité étrangère, sont l'objet de pratiques discriminatoires à tous les étages du système pénal⁵⁹. Au bout du compte, les habitants des ZUS sont clairement surreprésentés dans les statistiques pénales, à commencer par les statistiques de police. Dès lors, les comparaisons entre territoires perdent une partie de leur sens si elles ne tiennent pas compte de ce phénomène. Or, et c'est le point auquel nous souhaitons aboutir, *si Marseille compte 26 % de sa population (et 35 % des moins de 15 ans) dans des quartiers classés ZUS, ce n'est le cas que pour 6 % des habitants de Paris*. La comparaison est donc

vidée de son sens. Pour qu'elle en retrouve, il faudrait en quelque sorte réintégrer ou ajouter à la population parisienne actuelle ses banlieues ou ses pauvres.

Et si Paris avait elle aussi des « quartiers nord » ?

En toute rigueur, on ne peut naturellement pas réaliser une telle expérience sociologique. Il est toutefois légitime de faire l'hypothèse que si Paris comptait elle aussi un bon quart de sa population en ZUS, les résultats en matière d'enregistrements policiers seraient en partie différents. Pour étayer ce raisonnement, nous avons comparé Marseille à un ensemble composé de Paris et de la Seine-Saint-Denis. L'ajout de ce dernier département (le plus pauvre de France, peuplé d'environ 1,5 million de personnes) ne suffit pas à rendre les deux ensembles comparables au regard du pourcentage de population vivant en ZUS. Celui composé de Paris et de la Seine-Saint-Denis présente en effet un taux de population en ZUS de 12 %. Nous avons donc ainsi fait doubler le seul taux parisien. On reste pourtant loin des 26 % marseillais. La lecture du

58. L. Mucchielli, « Une activité délinquante à défaut d'emploi ? », *Chroniques du Travail*, n° 2, Aix-en-Provence, Institut régional du travail, décembre 2012, pp. 33-51 et Fondation Jean-Jaurès, coll. « Les Notes », n° 189, 23 septembre 2013.

59. Cf. une analyse synthétique de cette question dans L. Mucchielli, *L'invention de la violence. Des peurs, des chiffres, des faits*, Paris, Fayard, 2011.

tableau 3 suffit néanmoins à indiquer la tendance qui ressort de ce petit calcul et qui est bien la diminution des écarts entre la cité phocéenne et l'ensemble francilien ainsi constitué. Cette tendance se vérifie en effet pour la totalité des indicateurs, aussi bien les atteintes aux personnes (coups et blessures volontaires, vols à main armée, vols avec violence, séquestrations, menaces) que les atteintes aux biens (vols liés à l'automobile et aux deux-roues, vols simples, autres vols, cambriolages, destructions et dégradations).

TABLEAU 3 : Comparaison des taux de délinquance pour 1 000 habitants de Marseille, Paris, la Seine-Saint-Denis et un ensemble composé de Paris et de la Seine-Saint-Denis

	Marseille	Paris	Paris + Seine-Saint- Denis	Seine-Saint- Denis
Infractions constatées				
Homicides et tentatives d'homicides pour autres motifs	0,06	0,06	0,06	0,06
Coups et blessures volontaires	5,50	4,19	4,84	5,81
Prise d'otages dans un autre but, séquestrations	0,08	0,07	0,08	0,10
Violences à dépositaires de l'autorité publique	0,96	1,20	1,14	1,07
Vols à main armée (armes à feu)	0,33	0,16	0,21	0,29
Vols avec violence sans arme	10,28	7,20	7,66	8,32
Menaces de violences	3,66	2,09	2,43	2,92
Cambriolages	9,83	5,49	6,33	7,56
Vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur	23,48	9,94	13,56	18,89
Vols simples au préjudice des particuliers	15,82	31,05	23,70	12,85
Autres vols simples (à l'étalage, chantier...)	2,36	4,22	3,60	2,69
Destructions et dégradations de biens	8,33	6,75	8,35	10,70
Criminalité organisée et délinquance spécialisée	0,79	1,07	1,05	1,01
Infractions à la législation sur les stupéfiants	4,21	3,93	4,38	5,04
Dont trafic de stupéfiants	0,28	0,36	0,42	0,50
Port ou détention d'armes prohibées	1,15	1,28	1,14	0,94

Source : ministère de l'Intérieur, rapports publics 2010, 2011 et 2012.

POUR CONCLURE

L'implantation historique du banditisme liée à la géographie de la ville – sa nature portuaire et sa situation de carrefour méditerranéen dans la circulation des biens et des personnes – constitue une première caractéristique de Marseille. L'ampleur des mécanismes d'exclusion socio-économique et des inégalités qui la rongent forme la seconde. Et elles se sont encore accrues depuis la crise de la fin de l'année 2008⁶⁰. À eux seuls, ces deux éléments fournissent déjà des clefs importantes pour comprendre pourquoi les phénomènes de délinquance y sont particulièrement aigus, et pourquoi certains comportements criminels semblent plus fréquents ces dernières années. D'autres pistes seraient probablement à creuser, du côté de la gouvernance politique locale comme du fonctionnement des services de l'État. Rien toutefois ne semble pouvoir justifier un traitement politique et un traitement médiatique tendant à faire de Marseille une sorte

60. Cf. notamment C. Toutalian *et al.*, « Baromètre social 2011. Une situation sociale toujours dégradée », *Les Cahiers du DROS*, n° 13, novembre 2012.

d'exception ou d'anomalie française. Il serait beaucoup plus pertinent et productif d'y voir plutôt une sorte de miroir grossissant de réalités humaines et sociales largement répandues en France et ailleurs dans le monde.

Terminons en indiquant que les effets pervers de cette surexposition politico-médiatique sont nombreux. Rappelons-en au moins trois. Le premier est l'effet de stigmatisation qui pèse sur tout un territoire et une population et qui peut avoir d'innombrables conséquences dans les décisions collectives (par exemple décider ou pas de développer à tel endroit un grand projet privé ou public) comme dans la vie quotidienne de chacun (par exemple modifier ses habitudes de déplacement pour éviter de passer à proximité de tel ou tel endroit)⁶¹. Le deuxième est le renforcement de certains des comportements délinquants dénoncés, au terme d'un paradoxe qui n'est qu'apparent, en effet plus la société désigne certains de ses membres comme dangereux

61. Dans son rapport de recherche, « Marseille : violences et médias » (Aix-Marseille Université, 2013), C. Borrelli s'efforce de reconstituer par des entretiens locaux les multiples conséquences de la diffusion en septembre 2012 d'un reportage de l'émission « Zone interdite » de la chaîne de télévision M6, consacré au trafic de cannabis dans une cité marseillaise aisément reconnaissable.

et leur montre qu'elle a peur d'eux, plus ces derniers risquent de se prendre au jeu en cherchant à ressembler à l'image effrayante – et du même coup très puissante – qu'on leur a ainsi attribuée. La sociologie américaine a analysé dès la première moitié du XX^e siècle ce genre de « prédiction créatrice⁶² » ou de « prophétie auto-réalisatrice ». Ajoutons que ces mécanismes sont peut-être d'autant plus forts à Marseille qu'un imaginaire à la fois violent et romantique du « bandit social » ou du « bandit justicier » irrigue depuis très longtemps les représentations de la jeunesse et ne fait que se renforcer au gré des mises en scènes politiques, médiatiques et fictionnelles du « Marseille-Chicago » évoquées en introduction de ce texte⁶³. Enfin, le troisième effet est politique. À quelques mois des élections municipales, on peut faire l'hypothèse que cette obnubilation et cette surenchère sécuritaires (qui ne sont pas sans rappeler la période électorale ayant précédé l'élection présidentielle de 2002) risquent fort de servir la progression électorale de l'extrême droite en France.

62. R. K. Merton, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Plon, 1965, p. 140 sqq.

63. Voir à ce sujet l'ouvrage classique de E. J. Hobsbawm, *Les Bandits*, Paris, Zones, 2008 [1^{er} éd. 1969].

COLLECTION DIRIGÉE PAR GILLES FINCHELSTEIN
ET LAURENT COHEN

ISBN : 978-2-36244-066-3

© ÉDITIONS FONDATION JEAN-JAURÈS
12, CITÉ MALESHERBES - 75009 PARIS
[www. jean-jaures.org](http://www.jean-jaures.org)

Réalisation : REFLETS GRAPHICS
Achevé d'imprimer par l'imprimerie A.Trois

NOVEMBRE 2013

Laurent Mucchielli

Délinquance et criminalité à Marseille : fantasmes et réalités

Au-delà des commentaires sensationnalistes, quelle est la réalité de la délinquance et de la criminalité à Marseille ?

Laurent Mucchielli démonte les idées reçues, replace les récents événements dans l'histoire de la région et compare méticuleusement les données policières locales avec celles d'autres grandes villes françaises.

Loin de la politisation et de la médiatisation nationales, il dresse le portrait d'une ville où l'exclusion et les inégalités sociales sont le terreau de toutes les délinquances.

www.jean-jaures.org



9 782362 440663

ISBN : 978-2-36244-066-3

6 €